



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 août 2021

Original : français

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-huitième session

13 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

## Rapport de l'Équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai\*

### Résumé

Ce rapport est soumis au Conseil des droits de l'homme conformément à sa résolution 45/34 du 7 octobre 2020, par laquelle il a renouvelé le mandat de l'Équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai et lui a demandé de lui présenter un rapport final à sa quarante-huitième session, durant un dialogue interactif, ainsi qu'une mise à jour orale à sa quarante-sixième session. Il intervient dans le contexte marqué à la fois par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), le retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo des provinces du Kasai et du Kasai-Central et un environnement politique volatile marqué par la destitution de certains gouverneurs de la région du Kasai. La situation socioéconomique et sécuritaire est caractérisée par une succession de conflits intercommunautaires, une criminalité urbaine galopante, l'insécurité alimentaire et une situation humanitaire déplorable liée notamment à la poursuite des expulsions forcées et au refoulement de certains Congolais vivants en Angola.

Dans le domaine de la lutte contre l'impunité, l'Équipe d'experts internationaux, en dehors de quelques développements positifs, a noté l'absence de progrès significatifs dans le traitement des dossiers ouverts dans le cadre des poursuites contre les auteurs des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises lors de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu. Aucun des 16 cas prioritaires identifiés et retenus depuis 2019 par la justice militaire congolaise n'a fait, à ce jour, l'objet de renvoi devant les juridictions de jugement.

Le procès des assassins présumés de Zaida Catalán et de Michael Sharp, membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, du Conseil de sécurité, piétine sans que l'on entrevoie une issue rapide. Quant au dossier de leurs accompagnateurs congolais, il a peu évolué.

L'Équipe d'experts internationaux estime urgent de déployer des ressources humaines additionnelles et d'accélérer le recrutement de nouveaux magistrats militaires.

\* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



L'Équipe d'experts internationaux a été informée des actes d'instruction accomplis par la justice militaire dans les cas concernant les femmes réduites en esclavage par les miliciens Bana Mura et se félicite de la libération de certaines d'entre elles. Elle exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour libérer les autres femmes et interpeller tous les auteurs présumés de leur asservissement.

Sur le plan des stratégies de réconciliation, de justice transitionnelle, d'assistance aux victimes et de réparations, l'Équipe d'experts internationaux a constaté d'importantes avancées au niveau national et provincial, caractérisées par l'engagement et l'appropriation des processus de justice transitionnelle par les plus hautes autorités de l'État et par l'adoption de l'édit portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation au Kasai-Central.

L'Équipe d'experts internationaux considère qu'il existe une articulation inévitable entre la justice punitive et la justice transitionnelle.

L'Équipe d'experts internationaux salue le choix du Gouvernement de décentraliser les expériences de justice transitionnelle en République démocratique du Congo, ainsi que la demande symbolique de pardon adressée aux victimes.

Prenant en compte cette dynamique et dans l'intérêt de promouvoir les expériences locales pour faciliter la réconciliation des communautés, l'Équipe d'experts internationaux suggère de conférer à la Task force interministérielle, qui ne s'est réunie qu'une fois pendant la période couverte par le rapport, le mandat de coordonner, à l'échelle nationale, les expériences de justice transitionnelle, avec l'appui d'un secrétariat permanent doté de ressources adéquates.

## I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période d'octobre 2020 à septembre 2021, est soumis au Conseil des droits de l'homme conformément à sa résolution 45/34 du 7 octobre 2020 par laquelle il a renouvelé le mandat de l'Équipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai, qui avait pour mission de constater, d'évaluer et d'assister les efforts de la République démocratique du Congo dans la mise en œuvre des recommandations de la précédente Équipe d'experts internationaux<sup>1</sup> et devait présenter un rapport final au Conseil à sa quarante-huitième session, durant un dialogue interactif, ainsi qu'une mise à jour orale à sa quarante-sixième session.
2. Afin de faciliter l'exécution de ce mandat, le Conseil des droits de l'homme a réitéré dans sa résolution 45/34 la demande formulée dans sa résolution 41/26 du 12 juillet 2019 par laquelle il avait demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir au Gouvernement de la République démocratique du Congo l'assistance technique, y compris l'expertise médicolégale nécessaire, pour appuyer les autorités judiciaires du pays dans leurs enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits dans la région du Kasai et d'autres régions du pays, à la demande des autorités, afin que leurs auteurs soient traduits en justice.
3. Les experts internationaux, Bacre Waly Ndiaye (Sénégal), président, et Marie-Thérèse Keita-Bocoum (Côte d'Ivoire), membre, ont été nommés à cet effet par le Conseil des droits de l'homme. Dans l'accomplissement de son mandat, l'Équipe d'experts internationaux a été appuyée par un secrétariat composé d'un coordonnateur, basé à Kinshasa, et d'un fonctionnaire des droits de l'homme, spécialiste de la justice transitionnelle, basé à Kananga. L'Équipe d'experts internationaux a procédé à un réajustement de son plan de travail en y ajoutant les activités planifiées qui n'avaient pu être exécutées en 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En conformité avec ce plan de travail, l'Équipe d'experts internationaux a effectué deux visites de terrain en République démocratique du Congo, la première du 17 au 27 mars 2021 et la seconde du 18 juin au 2 juillet 2021.
4. Au cours de la première visite, l'Équipe d'experts internationaux a tenu des séances de travail avec les membres du Gouvernement de la République démocratique du Congo, les autorités judiciaires, la Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'ensemble des organismes des Nations Unies, ainsi que le corps diplomatique, la société civile et la presse.
5. En marge de cette mission, le Président de l'Équipe d'experts internationaux a pris part, depuis Kinshasa, au dialogue interactif sur la République démocratique du Congo organisé à l'occasion de la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme.
6. Au cours de la seconde visite, outre les réunions de travail habituelles avec les membres du Gouvernement, les autorités de la justice militaire, les membres du corps diplomatique, les organismes des Nations Unies, la société civile, la presse et les chefs coutumiers, l'Équipe d'experts internationaux a participé le 22 juin 2021, à Tshisuku, dans la province du Kasai-Central, à la cérémonie officielle de restitution des corps des victimes du massacre de Tshisuku<sup>2</sup> et à l'inauguration du mausolée érigé à la mémoire des victimes.
7. En outre, l'Équipe d'experts internationaux a organisé, à Tshikapa, dans la province du Kasai, les 23 et 24 juin 2021, un atelier de réflexion sur la réconciliation et la justice de transition dans la région du Kasai.

---

<sup>1</sup> Voir A/HRC/45/50.

<sup>2</sup> Exécution sommaire d'au moins 79 civils sur le marché de Tshisuku par des éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo, le 7 mai 2017. Ces exécutions avaient été accompagnées de viols et de pillages.

## **II. Mandat**

8. Pour exécuter son mandat, la nouvelle Équipe d'experts internationaux a suivi une approche axée sur trois orientations, à savoir : a) le suivi des dossiers judiciaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité ; b) le suivi du processus de réconciliation, de justice transitionnelle et de réparations ; et c) l'appui institutionnel aux organes étatiques chargés de la mise en œuvre des recommandations.

9. L'exécution du mandat de la présente Équipe d'experts internationaux intervient dans le contexte du retrait de la MONUSCO des provinces du Kasai et du Kasai-Central.

10. La fermeture des bureaux de terrain de Tshikapa et de Kananga marque le retrait de la MONUSCO de l'ensemble de la région du Kasai.

11. Il est à noter que certains organismes des Nations Unies ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont gardé une présence dans la région du Kasai.

12. Dans ce contexte, il va sans dire que la présence et l'action de l'Équipe d'experts internationaux aux côtés d'organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires encouragent le Gouvernement et l'aident à orienter ses actions de mise en œuvre des recommandations de l'Équipe d'experts internationaux.

13. Malgré la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'Équipe d'experts internationaux s'est évertuée à accomplir sa mission par les biais de ses propres visites de terrain et par les actions menées par son secrétariat sur le terrain. Ces actions combinées ont permis à l'Équipe d'experts internationaux d'apprécier les efforts du Gouvernement dans la poursuite des auteurs des crimes graves commis lors de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu et d'interpeller celui-ci sur les obstacles constatés dans la lutte contre l'impunité, la promotion de la vérité et de la réconciliation, la réintégration communautaire, les réparations et, dans une large mesure, les défis auxquels il est confronté dans les domaines sécuritaire, humanitaire et de développement.

14. Les actions de l'Équipe d'experts internationaux viennent compléter celles menées par les organismes des Nations Unies et offrent aux partenaires l'opportunité de discuter de leurs programmes et de leurs projets avec les autorités congolaises tout en les inscrivant dans un cadre déterminé.

## **III. Coopération entre l'Équipe d'experts internationaux et les autorités de la République démocratique du Congo**

15. L'Équipe d'experts internationaux a bénéficié d'une franche collaboration et d'une coopération fructueuse avec les autorités congolaises. Le secrétariat d'appui basé à Kinshasa et à Kananga a pu accomplir son travail sans aucune entrave et a bénéficié de la disponibilité de ses interlocuteurs congolais.

16. Cet esprit d'ouverture a d'ailleurs été illustré par les différentes séances de travail organisées entre le Ministère des droits humains et l'Équipe d'experts internationaux. Cette dernière a notamment participé, le 28 juin 2021, à la réunion de la Task force interministérielle sur le Kasai, ce qui lui a permis d'apprécier le dynamisme de la nouvelle équipe ministérielle, qui a clairement opté pour la décentralisation des expériences provinciales de justice transitionnelle.

## **IV. Situation actuelle dans la région du Kasai**

17. La région du Kasai est marquée par une situation politique très volatile, en particulier dans les provinces de Lomami, du Kasai, du Kasai-Central et du Kasai-Oriental où les Gouverneurs ont été visés par des motions de défiance et certains destitués. Ces changements politiques interviennent dans un contexte sécuritaire et social particulièrement éprouvant.

18. En effet, sur le plan sécuritaire, la région est marquée par une série de conflits intercommunautaires, qui mettent en relief la fragilité de la relative accalmie observée depuis la fin de la milice Kamuina Nsapu. Il en est ainsi du conflit qui a opposé, du 26 au 28 mars 2021, les membres des communautés Lulua et Kuba dans le village de Mwenge, secteur de Bakakwengue, dans la province du Kasai. Ce conflit a entraîné la mort d'au moins 13 personnes, l'incendie de 190 maisons et le déplacement d'au moins 21 000 personnes<sup>3</sup>.

19. En outre, la période a été marquée par une augmentation de la criminalité urbaine. Selon les informations recueillies par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, au cours de la dernière semaine du mois de mars 2021, des personnes armées, portant parfois des uniformes des forces de défense et de sécurité, se sont introduites, de nuit, dans des résidences privées dans la province du Kasai-Central et dans la ville de Kananga et ont commis diverses atteintes au droit de propriété, notamment des extorsions de fonds et des vols, ainsi que des viols<sup>4</sup> et des traitements cruels, inhumains et dégradants. Cette criminalité est dénoncée par la population. Ainsi, le 13 février 2021, à l'appel des structures féminines de la société civile du Kasai-Central, plusieurs organisations féminines ont manifesté dans la ville de Kananga pour exiger des autorités qu'elles assurent une sécurité accrue.

20. L'Équipe d'experts internationaux note que la montée de la criminalité dans la région du Kasai découle de l'absence de réponses adéquates pour juguler le résiduel du phénomène Kamuina Nsapu. Cette inquiétude a déjà été relevée dans le dernier rapport de la précédente Équipe d'experts internationaux<sup>5</sup>. Selon la société civile, cette insécurité s'explique par l'arrivée de militaires non payés venus de Kamina, la réorganisation des milices et la multiplication de barrières illégales permettant de rançonner la population. La société civile juge indispensable la réintégration communautaire des anciens miliciens.

21. Sur le plan sanitaire, alors que, jusqu'en septembre 2020, la région du Kasai était presque à l'abri de la pandémie de COVID-19, les chiffres publiés pendant le premier semestre de 2021 indiquent une courbe ascendante des cas de contamination, en particulier dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central. Sur le plan socioéconomique, la pauvreté devient endémique. Les produits de première nécessité et les denrées alimentaires, importés pour la plupart d'Angola, coûtent de plus en plus cher. Des marches pacifiques<sup>6</sup> de protestation contre la vie chère ont eu lieu ces derniers mois dans la plupart des grandes villes du Kasai, notamment Mbuji-Mayi, Kananga et Tshikapa.

22. Malgré la situation décrite ci-dessus, l'Équipe d'experts internationaux s'est efforcée d'accomplir son mandat.

## **V. Suivi, évaluation et soutien à la mise en œuvre par la République démocratique du Congo des recommandations de la précédente Équipe d'experts internationaux**

23. L'Équipe d'experts internationaux a organisé deux visites en République démocratique du Congo au cours desquelles elle a rencontré les autorités congolaises pour un suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du dernier rapport de la précédente Équipe d'experts internationaux. Ces recommandations s'articulent autour de deux préoccupations principales : d'une part, le suivi de l'établissement des responsabilités concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la région du Kasai, et, d'autre part, la question de la justice transitionnelle et de la réconciliation dans la région du Kasai.

<sup>3</sup> Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les migrants et les réfugiés, 16 avril 2021.

<sup>4</sup> Rapport hebdomadaire du 15 au 21 mai 2021 du Bureau de terrain de Kananga-Tshikapa du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

<sup>5</sup> A/HRC/45/50, par. 11.

<sup>6</sup> Rapport d'activité du Bureau de terrain de Kananga du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

## A. Suivi de l'établissement des responsabilités concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la région du Kasai

24. Le suivi de l'établissement des responsabilités est abordé selon trois axes : la lutte contre l'impunité, les obstacles à l'administration de la justice et la situation actuelle des victimes et des témoins.

### 1. Lutte contre l'impunité

#### a) Contexte et éléments d'analyse

25. Dans son dernier rapport, la précédente Équipe d'experts internationaux avait relevé avec inquiétude la lenteur judiciaire observée dans le traitement des dossiers ouverts dans le cadre des poursuites contre les auteurs présumés des violations graves des droits de l'homme commises lors de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu<sup>7</sup>. L'Équipe d'experts internationaux constate que la situation n'a malheureusement guère changé. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucun des 16 dossiers prioritaires identifiés et retenus par la justice militaire congolaise n'a fait l'objet de renvoi devant les juridictions de jugement.

26. Cette lenteur judiciaire a poussé les associations de victimes et la société civile des régions du Kasai à interpeller le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies<sup>8</sup> afin de lui demander de plaider pour la mise en place d'une juridiction spéciale pour poursuivre les auteurs des crimes commis pendant la crise liée à Kamuina Nsapu.

#### b) Poursuites et instruction des dossiers judiciaires

27. L'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction qu'avec l'appui de l'Équipe d'assistance technique déployée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les dossiers d'instruction concernant les crimes perpétrés dans les localités de Mulombodi, Nganza et Tshisuku sont clôturés au niveau de l'auditorat militaire supérieur, près la cour militaire de l'ex-Kasai-Occidental et renvoyés à l'Auditorat militaire général pour compétence en raison des éléments impliquant certains officiers généraux des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la police nationale congolaise. L'Équipe d'experts internationaux encourage les magistrats instructeurs à redoubler d'efforts afin que ces dossiers soient traités avec diligence et renvoyés devant une juridiction.

28. L'Équipe d'experts internationaux note, en outre, que l'auditorat militaire supérieur de Kananga a sollicité pour le dossier de Kamonia, impliquant un député provincial, un appui pour effectuer une mission conjointe d'investigation sur le terrain. Une demande similaire a été formulée dans le dossier de Malenga pour identifier, au besoin par un test ADN, les restes des corps. Pour le dossier de Kamako, l'auditorat a exprimé le besoin d'une expertise pour l'exhumation des corps et l'audition d'environ 67 victimes et témoins.

29. L'Équipe d'experts internationaux exhorte l'auditorat militaire supérieur, près la cour militaire de l'ex-Kasai Occidental, et l'Auditorat militaire général près la Haute-Cour militaire à établir, avec l'Équipe d'assistance technique déployée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un calendrier détaillé des dates d'exécution des missions requises afin que celles-ci soient accomplies dans un délai raisonnable.

30. L'Équipe d'experts internationaux se félicite de l'apport considérable de l'Équipe d'assistance technique déployée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour appuyer la justice congolaise dans l'investigation des crimes commis lors de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu et souhaite que cette assistance technique puisse se poursuivre et s'élargir.

<sup>7</sup> A/HRC/45/50, par. 41.

<sup>8</sup> Mémorandum de l'association des victimes du Grand Kasai en date du 14 mars 2021, remis au chef de Bureau de la MONUSCO pour le secteur de Kananga.

31. L'Équipe d'experts internationaux a pris note de la condamnation, le 16 mars 2021, par le tribunal militaire de garnison de Kananga, de Laurent Nsumbu, un ancien chef milicien poursuivi pour meurtres, terrorisme, association de malfaiteurs et crimes de guerre, à une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

32. L'Équipe d'experts internationaux prend acte, dans le cadre de l'affaire des femmes réduites en esclavage par les miliciens Bana Mura, de l'audition de 26 femmes et filles libérées ou ayant échappé à leurs ravisseurs. L'Équipe d'experts internationaux a été informée du décès, début août 2021, du chef Muyej Kamba Shatshionga, député provincial et principal suspect dans cette affaire. Il avait déjà été entendu, ainsi que ses deux fils, par l'Auditeur militaire supérieur de Kananga.

33. L'Équipe d'experts internationaux exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour libérer les femmes encore asservies et à accélérer l'instruction des plaintes de celles qui ont pu s'échapper afin de traduire rapidement en justice les auteurs et les complices de ces crimes.

34. Concernant le procès des assassins présumés de Zaida Catalán et de Michael Sharp, membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, du Conseil de sécurité, l'Équipe d'experts internationaux constate avec regret la longueur des audiences sans que celles-ci n'aboutissent à la clôture des débats.

35. Par ailleurs, l'instruction du dossier de la disparition de leurs accompagnateurs congolais reste préoccupante tant les conditions de cette disparition ne sauraient être dissociées de l'assassinat des deux experts mandatés par l'ONU. Il n'existe, à ce jour, aucun signe tangible du décès des accompagnateurs. Le recours à la règle du Code civil fondée sur la durée de leur absence pour conclure à leur décès, quoique légale, demeure une présomption simple. Il ne faudrait pas renoncer à toute mesure d'investigation sérieuse devant élucider les circonstances de leur disparition, même si le cas des deux experts devrait être jugé séparément.

## 2. Obstacles à l'administration de la justice dans la région du Kasai

36. Forte de ce qui précède, l'Équipe d'experts internationaux prend note de l'ampleur des défis et souligne l'incidence de certains obstacles dans le cadre de l'administration de la justice dans la région du Kasai.

37. Dans son dernier rapport, la précédente Équipe d'experts internationaux avait noté avec insistance que le manque de magistrats était l'un des obstacles auquel était confrontée l'institution judiciaire dans le Kasai.

38. L'Équipe d'experts internationaux constate avec regret que, plus d'un an après, le nombre de magistrats, en particuliers de magistrats militaires, et les conditions de travail restent inchangés. Selon l'auditeur militaire général près la Haute Cour militaire, aucun recrutement de magistrat militaire n'a été effectué depuis 2010 et le sous-effectif des magistrats se ressent sur l'ensemble de la zone de compétence de la justice militaire.

39. L'Équipe d'experts internationaux note qu'à ce manque d'effectifs s'ajoute le manque de matériels. L'auditorat militaire supérieur basé à Kananga ne dispose pas de moyens de déplacement lui permettant de couvrir l'ensemble de sa circonscription judiciaire, à savoir le Kasai et le Kasai-Central. Avec le retrait de la MONUSCO, qui a été le plus grand soutien logistique de la justice militaire, ces difficultés vont s'accroître.

40. L'Équipe d'experts internationaux réaffirme que l'augmentation du personnel judiciaire dans les régions du Kasai est une condition indispensable pour répondre aux attentes considérables de la population en matière de lutte contre l'impunité. Elle estime, en outre, que, pour régler la question du déficit en moyens humains et matériels, il faut doubler la capacité de la justice militaire pour l'adapter au nouveau découpage territorial et avoir autant d'auditeurs militaires supérieurs que de provinces. L'Équipe d'experts internationaux suggère, par ailleurs, une solution transitoire qui consiste à déployer, pour une durée d'au moins dix-huit mois, des magistrats en charge exclusivement du traitement des dossiers issus de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu. Une telle mesure permettrait aux autorités congolaises de démontrer leur capacité à rendre justice de façon autonome par le redéploiement de ses ressources internes.

41. L'Équipe d'experts internationaux rappelle le lien étroit qui existe entre le renforcement des ressources humaines et matérielles de la justice et une politique efficace de lutte contre l'impunité.

### 3. Situation actuelle des victimes et des témoins

42. Les victimes sont toujours dans l'attente des procès contre les auteurs présumés des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont elles ont fait l'objet pendant la crise liée à la milice Kamuina Nsapu. Pour défendre leurs intérêts, elles se sont constituées en association afin de mieux interagir avec l'institution judiciaire ainsi qu'avec les autorités civiles et politiques. La plupart d'entre elles sont lassées de la lenteur judiciaire et ont le sentiment que les auteurs de crimes bénéficient d'une forme d'impunité.

43. Au cours de la rencontre avec les membres de la société civile à Kananga, le 21 juin 2021, ces derniers ont souligné que la plupart des victimes sont des femmes et que l'absence de soutien a accru leur situation de vulnérabilité et contribué malheureusement au décès de certaines d'entre elles.

44. Si les organisations de la société civile se félicitent de l'arrestation de quelques membres de la milice Kamuina Nsapu, elles expriment des inquiétudes sur l'indemnisation effective des victimes.

45. L'Équipe d'experts internationaux salue l'initiative du Gouvernement visant à créer un fonds d'indemnisation des victimes de conflits armés et l'encourage à le rendre opérationnel le plus tôt possible afin d'abrèger la douleur et la frustration des victimes, qui ont le sentiment d'être délaissées.

46. L'Équipe d'experts internationaux rappelle que le cas des femmes asservies et victimes d'exploitation sexuelle par les Bana Mura reste toujours non élucidé et non résolu.

47. L'Équipe d'experts internationaux considère qu'il existe une articulation inévitable entre la justice punitive et la justice transitionnelle en ce qu'il ne saurait y avoir de pardon, de réconciliation et de garantie de non-répétition dans un contexte de totale impunité.

## B. Justice transitionnelle et réconciliation dans la région du Kasai

48. Dans son dernier rapport, la précédente Équipe d'experts internationaux avait relevé pour s'en féliciter les efforts entrepris par les autorités congolaises en matière de réconciliation des communautés et de justice transitionnelle à travers, d'une part, le projet de création par le Gouvernement du Conseil national de prévention et de transformation des conflits, et, d'autre part, la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle au Kasai-Central<sup>9</sup>.

49. L'Équipe d'experts internationaux salue la déclaration solennelle du Président Félix Tshisekedi, qui a réaffirmé la nécessité de mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle au niveau national pour faire face au lourd héritage des violences dans le pays et offrir des chances de retrouver un environnement pacifié, propice à la réconciliation nationale. Il a réitéré cette déclaration, en septembre 2020, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Équipe d'experts internationaux se félicite des initiatives prises par la société civile congolaise à travers l'organisation, en janvier 2021, d'une table ronde d'experts sur la justice transitionnelle et l'organisation, en mai 2021, d'un atelier de renforcement des capacités de la société civile en matière de justice transitionnelle. Elle constate avec satisfaction la création par la société civile d'un groupe de travail sur la justice transitionnelle.

50. L'Équipe d'experts internationaux loue les avancées considérables en matière de justice transitionnelle réalisées dans la province du Kasai-Central grâce à l'exécution du projet Paix, justice, réconciliation et reconstruction et apprécie à sa juste valeur le nouveau projet de reddition spontanée au Kasai et au Tanganyika, qui intervient à la suite du projet Paix, justice, réconciliation et reconstruction.

<sup>9</sup> A/HRC/45/50, par. 53 et 59.

51. L'Équipe d'experts internationaux invite le Gouvernement congolais ainsi que les partenaires en matière de développement à soutenir la mise en œuvre effective et en conformité avec les normes internationales de la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation au Kasai-Central et à encourager cette expérience pilote.

### **1. De la création de la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation au Kasai-Central**

52. L'Équipe d'experts internationaux note que l'Assemblée provinciale du Kasai-Central a adopté, le 28 juin 2021, l'édit portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation au Kasai-Central. La méthodologie et le processus d'adoption d'une telle commission sont encourageants et pourraient servir de référence à la mise en place de processus de réconciliation dans d'autres provinces et à l'échelle du pays.

53. L'Équipe d'experts internationaux salue la promulgation, le 15 juillet 2021, par le Gouverneur intérimaire du Kasai-Central, de l'édit du 28 juin 2021 adopté par l'Assemblée provinciale.

54. L'Équipe d'experts internationaux appuie l'opérationnalisation effective de la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation. Dans cette optique, elle recommande aux autorités provinciales de définir le cadre juridique nécessaire à l'animation de la Commission, d'accélérer la mise en œuvre de ses mécanismes d'organisation et de fonctionnement, notamment ceux relatifs à la sélection de ses membres, ainsi que l'élaboration de son règlement intérieur et du manuel de procédure, et d'identifier les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

55. Afin d'aboutir à un fonctionnement effectif de la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation, l'Équipe d'experts internationaux appelle à une mobilisation des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la doter des ressources nécessaires à son fonctionnement.

### **2. Articulation des dimensions provinciale, régionale, inter-régionale et nationale d'un processus de justice transitionnelle harmonisé en République démocratique du Congo**

56. Pour se faire une meilleure idée de la position du Gouvernement sur l'articulation des dimensions provinciale, régionale et nationale d'un processus de justice transitionnelle harmonisé, l'Équipe d'experts internationaux a organisé un atelier de réflexion sur la réconciliation et la justice transitionnelle dans la région du Kasai les 23 et 24 juin 2021, à Tshikapa. Cet atelier a réuni des acteurs politiques, sociaux, religieux, judiciaires, traditionnels, militaires et des mouvements associatifs.

57. L'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction que le Gouvernement a indiqué publiquement lors de l'atelier susmentionné qu'il privilégiait une approche décentralisée des mécanismes de justice transitionnelle avec un organe central chargé de coordonner la mise en œuvre des résultats et l'harmonisation des critères de fonctionnement des différentes expériences en cours dans le pays.

58. L'Équipe d'experts internationaux suggère de renforcer et d'élargir le mandat de la Task force interministérielle et de la doter d'un secrétariat permanent à cet effet.

59. L'Équipe d'experts internationaux note avec intérêt les propositions faites par les différents interlocuteurs visant à étendre leur mandat actuel à la thématique de la justice transitionnelle au niveau national afin de répondre à la demande faite au plus haut niveau de l'État pour une assistance technique internationale dans ce domaine.

### **3. Problématique du désarmement et mesures de réinsertion socioéconomique**

60. Constatant la fin de la phase violente de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu, l'Équipe d'experts internationaux note avec satisfaction une évolution dans le traitement des miliciens démobilisés grâce à des initiatives de réinsertion socioéconomique et de justice transitionnelle dans le cadre du projet de reddition spontanée au Kasai et au Tanganyika. Ce projet s'appuie sur la consolidation de la paix, la justice et la réparation pour réconcilier

les communautés touchées par la crise dans les provinces du Kasai-Central, du Kasai et du Tanganyika.

61. Lors de l'atelier de Tshikapa des 23 et 24 juin 2021, l'Équipe d'experts internationaux a néanmoins relevé, au cours des discussions en groupes de travail, les préoccupations exprimées par les participants sur la faible prise en compte des victimes et sur le traitement prioritaire que le projet de reddition spontanée au Kasai et au Tanganyika accorde aux ex-combattants.

62. L'Équipe d'experts internationaux suggère qu'une attention au moins égale soit accordée aux victimes des conflits armés.

63. L'Équipe d'experts internationaux, tout en saluant les différentes initiatives en cours, réitère l'impérieuse nécessité de désarmer tous les miliciens sans distinction et d'assurer leur réinsertion socioéconomique.

#### 4. Situation socioéconomique et humanitaire

64. La situation socioéconomique dans la région du Kasai a fait l'objet d'un intérêt particulier et d'un traitement régulier dans les rapports des précédentes Équipes d'experts internationaux<sup>10</sup>. L'Équipe d'experts internationaux rappelle que les efforts menés tant au niveau de la lutte contre l'impunité que de la réconciliation ne produiraient pas de résultats concrets et satisfaisants sans la prise en compte de la dimension socioéconomique du conflit dans le Kasai.

65. L'Équipe d'experts internationaux est préoccupée par l'insécurité alimentaire déclenchée, entre autres, par l'arrivée des populations expulsées ou revenues d'Angola et par la limitation des circuits d'approvisionnement en vivres dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central. Cette situation a été aggravée par la pandémie de COVID-19, les mesures prises pour l'éradiquer, le mauvais état des infrastructures routières, ainsi que les tracasseries policières et les extorsions de fonds liées à la mise en place anarchique et coûteuse pour la population de points de contrôle sur le circuit routier.

66. Au demeurant, l'Équipe d'experts internationaux salue la chaîne de solidarité créée autour de l'approche Nexus dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central pour relier les interventions humanitaires et celles de développement et de paix et pour coordonner une présence internationale dans ces provinces après le retrait de la MONUSCO. L'Équipe d'experts internationaux se félicite de cette approche, qui renforce la coopération entre les partenaires de développement, les gouvernements provinciaux et la société civile.

67. Sur le plan humanitaire, l'Équipe d'experts internationaux note la suspension, depuis mars 2020, des rapatriements volontaires des Congolais vivant en Angola organisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du fait de la fermeture des frontières entre la République démocratique du Congo et l'Angola en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle constate que cette suspension a malheureusement eu pour conséquence le refoulement unilatéral vers la République démocratique du Congo des Congolais par les autorités angolaises. Concernant les femmes, l'Équipe d'experts internationaux constate le besoin de prendre davantage de mesures spécifiques en leur faveur dans le contexte de la gestion de la crise humanitaire. Elle souligne que les femmes chefs de famille déplacées et les filles doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison de leur vulnérabilité spécifique.

68. À l'issue de sa réunion avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la question des expulsés et des refoulés, l'Équipe d'experts internationaux salue le programme mis en œuvre conjointement par le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin d'apporter un soutien aux personnes en mouvement.

69. L'Équipe d'experts internationaux a relevé que la stratégie retenue pour permettre l'accès à la terre de certains déplacés internes et de certaines personnes expulsées ou refoulées d'Angola consistait à les relocaliser dans certains territoires des provinces du Kasai et du

<sup>10</sup> Voir notamment A/HRC/41/31, par. 78.

Kasaï-Central. Cette initiative, quoique salubre, exige des actions soutenues pour assurer la pérennité et la garantie de la cohabitation pacifique à long terme entre les populations.

70. L'Équipe d'experts internationaux a noté au cours de l'atelier de Tshikapa qu'une des problématiques soulevées était celle du rejet, par certaines personnes originaires de la province, des populations venues d'autres territoires de la République démocratique du Congo et communément appelées les « venants ». De l'avis des participants, cette division est entretenue et serait manipulée par certains acteurs politiques.

## **VI. Conclusions et recommandations**

### **A. Conclusions**

71. L'Équipe d'experts internationaux salue la mise en œuvre par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de certaines de ses recommandations et l'encouragement à mettre en œuvre celles qui ne l'ont pas été.

72. L'Équipe d'experts internationaux salue la pleine coopération et la disponibilité du Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations sur le Kasaï. Elle apprécie l'engagement solennel des plus hautes autorités congolaises à recourir au processus de justice transitionnelle comme mécanisme alternatif de règlement de conflit.

73. L'Équipe d'experts internationaux réitère l'impérieuse nécessité de faire de la lutte contre l'impunité le socle et le ferment d'un retour de la région à la paix et à la stabilité. Elle insiste sur la complémentarité entre la justice punitive et la justice transitionnelle en ce qu'il ne saurait y avoir de pardon, de réconciliation et de garantie de non-répétition sans vérité ni justice.

74. L'Équipe d'experts internationaux note qu'à l'issue de l'atelier de Tshikapa, le Gouvernement a fait le choix de décentraliser le processus de justice transitionnelle en République démocratique du Congo.

75. L'Équipe d'experts internationaux salue les initiatives prises par la société civile congolaise pour accompagner le Gouvernement dans le processus de justice transitionnelle et encourage celle-ci à continuer ses actions dans le domaine du renforcement des capacités en matière de justice transitionnelle.

76. L'Équipe d'experts internationaux note que si la phase violente de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu est terminée, les causes de cette crise demeurent, ses conséquences n'ont pas été réparées et les garanties de non-répétition ne sont pas encore assurées.

77. L'Équipe d'experts internationaux constate, malgré la relative accalmie dans la région du Kasaï, que la criminalité ordinaire augmente et que la situation humanitaire est préoccupante dans le contexte sanitaire de la pandémie de COVID-19.

78. L'Équipe d'experts internationaux note que la plupart des recommandations formulées dans le dernier rapport de la précédente Équipe n'ont malheureusement pas encore été exécutées<sup>11</sup>. Celle-ci avait recommandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de prendre les mesures suivantes :

a) Continuer d'œuvrer à la libération immédiate des femmes et des enfants toujours captifs des miliciens Bana Mura dans le territoire de Kamonia (province du Kasaï) ;

b) Adopter une stratégie d'enquêtes et de poursuites qui englobe toutes les catégories d'auteurs des crimes graves commis au Kasaï, quels que soient leur qualité ou fonction, leur motivation et le lieu de commission de ces crimes ;

<sup>11</sup> A/HRC/45/50, par. 80 et 81.

c) Allouer à la justice militaire au Kasai des ressources financières suffisantes ainsi que le personnel, le matériel et la logistique nécessaires afin qu'elle puisse enquêter et rendre des jugements dans des délais raisonnables ;

d) Envisager la possibilité de recruter du personnel féminin pour appuyer les efforts de la justice militaire dans le Kasai et pallier l'insuffisance du personnel par davantage de recours à la justice civile et au vivier que constitue le barreau ;

e) S'assurer de la mise en place de personnel spécialisé chargé d'enquêter et de poursuivre spécifiquement les crimes de violence sexuelle ou ceux impliquant des mineurs ;

f) S'assurer que le processus de désarmement en cours s'applique à toutes les milices sans distinction et s'inscrit dans la dynamique de la réconciliation, en s'assurant du retour effectif des miliciens dans leurs communautés respectives, avec une approche sexospécifique.

g) Mettre en place de véritables mécanismes de réparation au profit des victimes et s'assurer de leur fonctionnement effectif ;

h) Doter le groupe de travail interministériel des moyens financiers et matériels conséquents pour faciliter son fonctionnement efficace ainsi que d'un plan de mise en œuvre des recommandations avec un chronogramme et affectation des ressources budgétaires correspondantes ;

i) Étendre aux autres provinces touchées par les conflits les leçons de l'expérience pilote des mécanismes de justice transitionnelle mise en place dans la province du Kasai-Central ;

j) Procéder au désarmement effectif de toutes les milices sans distinction ;

k) Soutenir le désarmement des ex-miliciens avec le projet de reddition spontanée au Kasai et au Tanganyika ;

l) Veiller à l'effectivité du fonctionnement des juridictions dans la région du Kasai ;

m) Recruter et déployer des femmes magistrates dans les juridictions militaires de la région du Kasai pour une meilleure prise en compte des nombreux cas de viols et de violences sexuelles dont sont victimes les femmes, et de la situation spécifique des femmes et des filles déplacées.

## **B. Recommandations**

79. Tout en rappelant la nécessité de mettre en œuvre les recommandations issues des rapports précédents, l'Équipe d'experts internationaux formule en plus les recommandations suivantes.

### **1. Prévention de l'impunité**

80. L'Équipe d'experts internationaux recommande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de déployer pour une période d'au moins dix-huit mois, avec l'appui de partenaires en matière de développement, des magistrats disposant de ressources suffisantes chargés de traiter exclusivement les dossiers de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu.

81. L'Équipe d'experts internationaux exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour libérer les femmes encore asservies et à accélérer l'instruction par la justice militaire des plaintes de celles qui ont pu s'échapper pour aboutir rapidement à la traduction en justice des auteurs et complice de ces crimes.

82. L'Équipe d'experts internationaux recommande aux organismes des Nations Unies, au Fonds pour la consolidation de la paix et aux partenaires de développement de continuer d'apporter, dans le cadre de leurs différents projets et programmes, un soutien concret aux efforts des autorités compétentes en matière de lutte contre

l'impunité, en privilégiant le renforcement des capacités nationales autonomes, et les initiatives en matière de réconciliation et de justice transitionnelle.

83. L'Équipe d'experts internationaux rappelle à l'État congolais la nécessité d'augmenter le nombre de magistrats en procédant à des recrutements.

84. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Ministère de la justice, le Conseil supérieur de la magistrature et le barreau à multiplier les sessions de formation continue des juges civils et des avocats en matière de traitement des crimes internationaux.

85. L'Équipe d'experts internationaux salue à sa juste valeur l'acte de reconnaissance de sa responsabilité et de demande de pardon du Gouvernement congolais, exprimé solennellement par le Ministre des droits humains, à Tshisuku, lors de la cérémonie de restitution des restes de certaines des victimes et recommande que cet acte de contrition se traduise par des actions concrètes, notamment le jugement des dossiers des 16 cas prioritaires ouverts dans le cadre de la crise liée à la milice Kamuina Nsapu.

86. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à continuer d'appuyer la justice congolaise avec son équipe d'assistance technique déployée en République démocratique du Congo.

## 2. Prévention des conflits

87. L'Équipe d'experts internationaux note qu'il existe une interconnexion entre les litiges fonciers, l'exploitation des ressources et les conflits communautaires et appelle à cet effet le Gouvernement de la République démocratique du Congo à accorder une priorité à leur résolution à l'effet de prévenir la répétition des violations des droits de l'homme dans le cadre des conflits susmentionnés.

88. L'Équipe d'experts internationaux recommande que la révision en cours de la loi fixant le statut des chefs coutumiers accorde plus de place à la prévention et à la résolution à l'amiable des conflits de chefferie.

89. L'Équipe d'experts internationaux exhorte les Gouvernements congolais et angolais à intégrer la dimension humanitaire et le respect des droits de l'homme dans toute mesure d'expulsion ou de rapatriement des populations.

90. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à reprendre l'organisation du rapatriement volontaire des réfugiés congolais vivant en Angola en concertation avec les deux gouvernements.

## 3. Réconciliation et réinsertion

91. L'Équipe d'experts internationaux recommande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de mettre en place une structure nationale en charge des mécanismes de justice transitionnelle, de réparation et d'indemnisation des victimes. Elle suggère que le groupe de travail interministériel mis en place par le Gouvernement puisse être reformé et renforcé afin d'assurer cette fonction avec l'appui d'un secrétariat permanent.

92. Le Gouvernement ayant décidé de décentraliser les expériences de justice transitionnelle, l'Équipe d'experts internationaux recommande l'organisation, à l'échelle nationale, d'un atelier de réflexion sur la justice transitionnelle à l'effet d'échanger sur l'expérience en cours dans la région du Kasai.

93. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres organismes des Nations Unies à maintenir leur présence et à poursuivre leur engagement au Kasai en soutenant sur le plan technique tous les efforts de lutte contre l'impunité et de réconciliation des communautés au Kasai, y compris les aspects concernant le désarmement des ex-miliciens et la réintégration communautaire.

94. L'Équipe d'experts internationaux appelle à une mobilisation des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour doter la Commission provinciale Vérité, justice et réconciliation du Kasai-Central des ressources nécessaires à un fonctionnement en conformité avec les normes internationales.

#### 4. Réparation

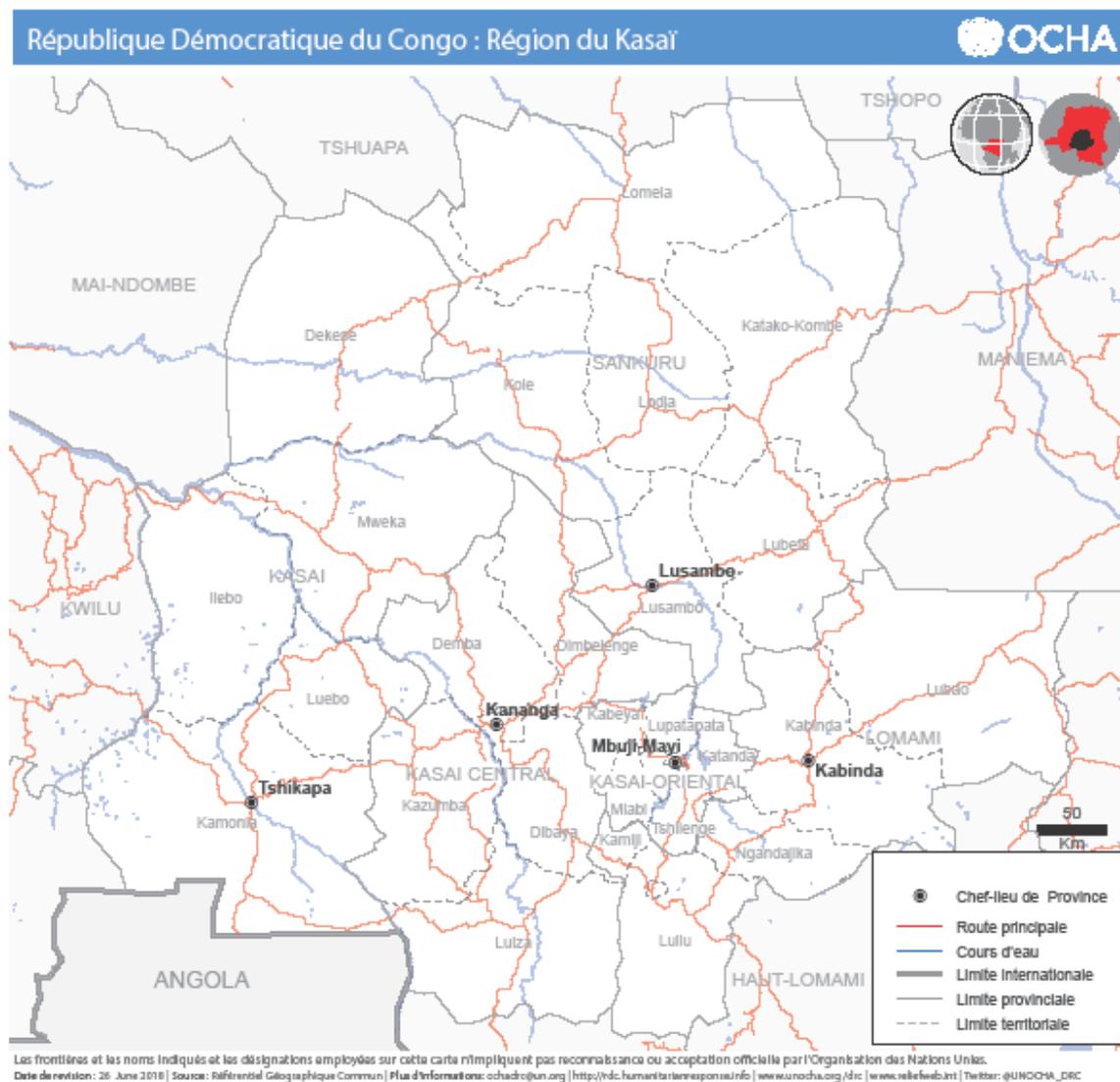
95. L'Équipe d'experts internationaux encourage le Gouvernement à rendre opérationnel le plus tôt possible le fonds d'indemnisation des victimes des conflits armés.

96. L'Équipe d'experts internationaux encourage la poursuite du projet de reddition spontanée au Kasai et au Tanganyika et suggère que celui-ci prenne aussi en compte la situation des victimes.

97. L'Équipe d'experts internationaux recommande que le conseil des droits de l'homme des Nations Unies reste saisi de la situation au Kasai en République démocratique du Congo.

## Annexe

## Carte du Kasai



Carte fournie gracieusement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies.